

Arrêté

Générale

modern

# Arrêté n° 2018-199/PRE portant approbation du budget prévisionnel 2019 de l'Agence Nationale des Personnes Handicapées.

n° 2018-199/PRE

Ministère  
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUEDate de publication  
27 décembre 2018Numéro JO  
n° 24 du 31/12/2018Date du numéro  
31 décembre 2018

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

**VU**La Constitution du 15 septembre 1992**VU**La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L portant révision de la Constitution**VU**La Loi n°015/AN/18/8ème L du 25 juin 2018 portant création de l'Agence Nationale des Personnes Handicapées (ANPH)**VU**La Loi n°207/AN/17/7ème L du 06 février 2018 relative à la promotion et à la protection des Droits des personnes à besoins spéciaux**VU**La Loi n°69/AN/09/6ème L du 03 janvier 2010 relative à la ratification du protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux Droits des personnes handicapées**VU**La Loi n°67/AN/09/6ème L du 03 janvier 2010 relative à la ratification de la Convention relative aux Droits des personnes handicapées**VU**Le Décret n°2018-293/PRE du 02 octobre 2018 portant organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale des Personnes Handicapées (ANPH)**VU**Le Décret n°2018-341/PRE du 21 novembre 2018 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale des Personnes Handicapées (ANPH)**VU**Le Décret n°2016-109/PRE du 11 mai 2016 portant nomination du Premier Ministre**VU**Le Décret n°2016-110/PRE du 12 mai 2016 portant nomination des membres du Gouvernement**VU**Le Décret n°2016-148/PREdu 16 juin 2016 fixant les attributions des Ministères**VU**La Délibération n°001/2018/ANPH du 29 novembre 2018 portant approbation du budget prévisionnel 2019 de l'Agence Nationale des Personnes Handicapées**VU**Le Procès-verbal du Conseil d'Administration de l'ANPH du 29 novembre 2018

SUR Proposition de la Présidence de la République. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 Décembre 2018.

## TEXTE INTÉGRAL

### Article 1

Le budget prévisionnel 2019 de l'Agence Nationale des Personnes Handicapées s'établit comme suit : En pro-

Duits.....

Source : www.journalofficiel.dj/texte-juridique/arrête-n2018-199-pre-

Page 1 / 2

105 432 FDJ\* Dont investissements.....

160 000 000 FDJArticle 2 : Le présent Arrêté sera enregistré,

---

*Le Président de la République  
chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**